

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance ordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 13 janvier 2020 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Steeve Desmarais, promaire, formant le quorum du conseil.

SONT ABSENTS : *Éric Descheneaux et Jimmy Descôteaux*

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : 26

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-001

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2019 ;
04. Dépôt des états des revenus et des dépenses au 30 novembre 2019 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. Avis de motion – Règlement no. 202-2020 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2020 – Présentation du premier projet de règlement ;
08. Taxes municipales – Entente de paiement matricule no. 5908 61 1265 ;
09. Taxes municipales – Entente de paiement matricule no. 5207 94 0047 ;
10. Affectation de surplus – Glissement de terrain – Emprunt à la réserve ;
11. Association des directeurs municipaux du Québec – Renouvellement de l'adhésion ;
12. Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville – Autorisation de paiement de l'ingénieur pour une contre-expertise ;
13. Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville – Deuxième décompte – Autorisation de paiement ;
14. Réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville – Troisième décompte – Autorisation de paiement ;
15. Modification du système de climatisation et de chauffage – Hôtel de Ville – Autorisation du paiement de la firme d'ingénierie ;
16. Service de génie de la Fédération québécoise des municipalités – Autorisation de paiement pour les honoraires de monsieur Marc-André Harnois, ingénieur de la FQM ;
17. Photocopieur – Autorisation d'achat ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

18. Schéma de couverture de risques incendie – Adoption du rapport d'activité annuel de 2019 ;

SÉCURITÉ CIVILE

19. Glissement de terrain – Rang de l'Île – Reprise des travaux – Mandat d'un ingénieur ;
20. Glissement de terrain – Rang de l'Île – Reprise des travaux – Mandat d'un avocat ;
21. Glissement de terrain – Rang de l'Île – Reprise des travaux – Autorisation de signature de l'entente ;

VOIRIE MUNICIPALE

22. Entretien des chemins d'hiver – Élaboration de plans et devis – Autorisation de paiement du décompte final ;
23. Plan d'intervention – Autorisation de paiement de notre collaborateur externe – Premier décompte ;
24. Plan d'intervention – Réalisation des relevés topographiques – Autorisation de paiement du premier décompte ;
25. Plan d'intervention – Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires – Autorisation de paiement ;

HYGIÈNE DU MILIEU

26. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François – Renouvellement de l'offre de service avec la Société de développement Odanak inc. ;
27. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Approbation du budget 2020 ;
28. Programme de qualification professionnelle – Carte de qualification en traitement des eaux usées ;

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

29. Office municipal d'habitation de Pierreville – Approbation du budget 2020 ;
30. Journées de la persévérance scolaire – Résolution d'appui ;

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

31. Adoption de règlement – Règlement no. 197-2019 modifiant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville ;
32. Dérogation mineure – Dossier de la Coopérative de solidarité santé Shooner/Jauvin – Propriété sise au 10-A rue Georges ;
33. Dérogation mineure – Dossier de madame Isabelle Gill et monsieur Sylvain Allard – Propriété sise au 184, rang du Chenal-Tardif ;

LOISIRS ET CULTURE

34. Location du centre communautaire – Remboursement à l'Institut Kiuna ;
35. Location du centre communautaire – Crédit de location au Salon des artisans de Saint-Bonaventure ;
36. Centre communautaire – Autorisation de paiement des tables et des chaises ;
37. Centre communautaire – Autorisation d'achat de chaises additionnelles ;
38. Centre communautaire – Ajout d'un système de climatisation – Autorisation du paiement de la firme d'ingénierie ;
39. Bougie bus – Approbation des prévisions budgétaires 2020 ;
40. Concours de décorations de Noël – Nomination des gagnants et remise de prix ;
41. Journée de la pêche – Désignation de la personne responsable ;
42. Règlement no. 164-2017 – Vignettes de stationnement de la rampe de mise à l'eau – Modification de la grille tarifaire ;
43. Tournoi de snoot – Demande d'autorisation ;
44. Association de hockey mineur des villages – Demande d'aide financière ;

-
45. Affaires diverses ;
 46. Documents déposés ;
 47. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
 48. Période de questions ;
 49. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2019

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance ordinaire* du 9 décembre 2019, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2020-01-002

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 9 décembre 2019 et d'en autoriser la signature.

04. DÉPÔT DES ÉTATS DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 NOVEMBRE 2019

La secrétaire d'assemblée dépose les états des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019 de la Municipalité de Pierreville.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 10 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-003

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2020.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

| | | | |
|--|------|---|---------------------|
| 1 | 7510 | Spech-Tech inc. - Éclairage de la structure des cloches sur les terrains du salon funéraire | 3 391,78 \$ |
| 2 | 7511 | Ministre des finances - Réfection des trottoirs route 226 | 73 003,38 \$ |
| Sous-total des factures déjà payées | | | 76 395,16 \$ |

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

| | | | |
|--|--|---|-----------------|
| 1 | | Isabelle Tougas - Déplacements décembre 2019 | 7,00 \$ |
| 2 | | Sylvain Bardier - Cellulaire de décembre 2019 | 60,00 \$ |
| Sous-total des factures déjà payées | | | 67,00 \$ |

Prélèvements automatiques

| | | | |
|--|--|---|---------------------|
| 1 | | Bell Canada - Téléphone de novembre, décembre 2019 | 1 340,72 \$ |
| 2 | | Hydro-Québec - Électricité de novembre 2019 | 4 908,74 \$ |
| 3 | | Ministre du revenu du Québec - Remises DAS provinciales de décembre 2019 | 6 121,78 \$ |
| 4 | | Receveur général du Canada - Remises DAS fédérales de décembre 2019 | 2 680,47 \$ |
| 5 | | RREMQ - Remises du régime de retraite décembre 2019 | 2 764,56 \$ |
| 6 | | Sogetel - Services Internet de décembre 2019 | 18,34 \$ |
| 7 | | Telus - Cellulaires maire et dg de décembre 2019 | 176,54 \$ |
| 8 | | Visa - Repas, Itunes, achat de livres, décoration de Noël, formation des actifs municipaux, miroirs | 1 085,82 \$ |
| 9 | | Gestion Écono Plus inc. - Frais de gps de décembre 2019 | 40,24 \$ |
| Sous-total des factures déjà payées | | | 19 137,21 \$ |

Fournisseurs (dépenses 2019)

| | | | |
|---|------|--|-----------|
| | | | - \$ |
| 1 | 7512 | Aubin Pelissier - Filtre 20"x20"x1" pour la fournaise au centre communautaire | 116,73 \$ |
| 2 | 7513 | Beaulac Nicole - Réunion CCU le 18 décembre 2019 pour 10 rue Georges et 184 rang Du Chenal-Tardif | 25,00 \$ |
| 3 | 7514 | Boisvert Lyne - Déplacements: Pierreville pour budget (3x), Greenfield Park pour chaises ergonomes | 325,00 \$ |
| 4 | 7514 | Boisvert Lyne - Assurance professionnelle Vigilis | 873,38 \$ |
| 5 | 7515 | Buropro Citation - Photocopies du mois de décembre 2019 | 537,25 \$ |

| | | | |
|--|------|--|----------------------|
| 6 | 7516 | Commission Scolaire de la Riveraine - Enlèvement d'une boucle réseaux à la bibliothèque | 92,82 \$ |
| 7 | 7517 | Conseil des Abénakis d'Odanak - Cotisation pour Écocentre 2019 | 12 370,00 \$ |
| 8 | 7518 | Desmarais Protection Électronique - Batterie rechargeable 12volts pour garage | 45,99 \$ |
| 9 | 7519 | Dépanneur Pierreville - Essence Camions pour le mois de décembre 2019 | 199,27 \$ |
| 10 | 7520 | Essence Ultramar - Diesel tracteur pour le mois de décembre 2019 | 85,10 \$ |
| 11 | 7521 | Emco - Pièces pour aqueduc | 539,04 \$ |
| 12 | 7522 | Fédération Québécoise des municipalités - Service de génie civil pour Hôtel de ville, rang Sainte-Anne, ND | 1 683,35 \$ |
| 13 | 7523 | Fonds d'information sur le territoire - Avis de mutation de novembre et décembre 2019 | 64,00 \$ |
| 14 | 7524 | Gauthier Serge - Réunion CCU le 18 décembre 2019 pour 10 rue Georges et 184 rang Du Chenal-Tardif | 25,00 \$ |
| 15 | 7525 | L'Annonceur - Vœux de fêtes | 327,68 \$ |
| 16 | 7526 | Environex - Tests d'eaux usées pour les prélèvements du mois de novembre 2019 | 266,74 \$ |
| 17 | 7527 | Les Entreprises Pierreville Ltée - Service de camion et pelle + gravier 0 3/4" rue Charland | 1 002,05 \$ |
| 18 | 7528 | Les Services EXP - Surveillance des travaux au centre communautaire et Hôtel de ville | 770,33 \$ |
| 19 | 7529 | Petite Caisse - Bouteille d'eau 18L, repas Infotech, bac de rangement, éponge, linge à vaisselle, verres | 233,55 \$ |
| 20 | 7530 | Mégaburo - 20 tables pliantes 60", papier, cahier, livre message, stylo, 50 chaises noires, clé usb | 8 869,05 \$ |
| 21 | 7531 | MRC Nicolet-Yamaska - Service d'inspecteur Martin Miron, Service d'inspection incendie | 933,75 \$ |
| 22 | 7532 | Normand Bardier - Monter les quais à ND | 551,88 \$ |
| 23 | 7533 | Patrick Morin - Colle, ampoule, clé | 18,34 \$ |
| 24 | 7534 | Poste Canada - Envoi du Pierrepont + ajustement | 182,66 \$ |
| 25 | 7535 | Régie IAEP du Bas Saint-François - Consommation de décembre 2019 | 15 137,04 \$ |
| 26 | 7536 | Régie d'incendie - Installation électrique coin Georges et Hector, 244 rang du Chenal-Tardif | 1 553,01 \$ |
| 27 | 7537 | RTL Excavation inc. - Pépîne + gravier 0 3/4" rue Charland | 97,72 \$ |
| 28 | 7538 | Méto Rouillard & Frères - Repas de poulet pour réunion budget | 62,05 \$ |
| 29 | 7539 | Therrien Couture - Services juridiques, déneigement stationnement Méto, glissement terrain; | |
| 30 | | Suite: Hôtel Traversy, litige fossé de ligne en zone agricole, taxes conteneurs | 4 009,76 \$ |
| 31 | 7540 | Vidal Maurice - Réunion CCU le 18 décembre 2019 pour 10 rue Georges et 184 rang Du Chenal-Tardif | 25,00 \$ |
| 32 | 7541 | Infotech - Déplacement pour préparation de taux de taxes | 322,97 \$ |
| 33 | 7542 | Fusion Expert Conseil Inc. - Service d'ingénieur pour expertise structurale à l'Hôtel de ville | 887,61 \$ |
| 34 | 7543 | Boucher Marc - Subvention Hockey (Éden Boucher) | 103,19 \$ |
| 35 | 7544 | ADN Communication - Alertes Municipales pour le mois de novembre et décembre 2019 | 105,41 \$ |
| 36 | 7545 | Un à Un Architectes - Honoraires pour suivi des travaux à l'Hôtel de ville | 965,79 \$ |
| 37 | 7546 | Techni-Consultants - Devis de déneigement, plan d'intervention des conduites | 4 093,12 \$ |
| 38 | 7547 | 2BR Construction inc. - Décompte #2 pour les travaux de toiture à l'Hôtel de ville | 131 593,53 \$ |
| 39 | 7548 | Thomson Reuters - Accès à l'information maj #47, renouvellement annuel | 306,60 \$ |
| 40 | 7549 | Techni-Arp inc. - Relevés topographique des regards | 1 813,73 \$ |
| 41 | 7550 | Gamelin Yvon - 2/5 versement déneigement des stationnements | 1 474,39 \$ |
| 42 | 7551 | Inspection 3D Inc. - Nettoyage, inspection et rapport pour conduites sanitaires secteur ND | 11 906,96 \$ |
| 43 | 7552 | Caron-Gauthier Jade - Subvention pour couches lavables | 100,00 \$ |
| 44 | 7553 | 2BR Construction inc. - Décompte #3 pour les travaux de toiture à l'Hôtel de ville | 38 290,21 \$ |
| Sous-total des factures à payer | | | 242 986,05 \$ |

Fournisseurs (dépenses 2020)

| | | | |
|---|------|--|--------------|
| 1 | 7554 | Centre d'action bénévole du Lac Saint-Pierre - Aide financière 2020 | 1 500,00 \$ |
| 2 | 7555 | Croix-Rouge Canadienne - Entente de services aux sinistrés 2020 | 377,57 \$ |
| 3 | 7556 | Les Entreprises Bergeron - 3/6 Déneigement des rues de Pierreville | 35 018,14 \$ |
| 4 | 7557 | Néopost - Contrat annuelle 2020 pour la timbreuse + timbres | 3 285,74 \$ |
| 5 | 7558 | PG Solutions - Contrat d'entretien et soutien des applications 2020 | 1 293,47 \$ |
| 6 | 7559 | Publilux inc. - Inscription annuelle du site Web le "LienMunicipal.com" 2020 | 57,43 \$ |
| 7 | 7560 | Régie des déchets du Bas Saint-François - 1/12 versement de la quote-Part 2020 | 18 516,01 \$ |
| 8 | 7561 | Infotech - Contrat de soutien 2020, 5/5 versement du logiciels Sygem | 8 240,26 \$ |

| | | | |
|--|------|---|---------------------|
| 9 | 7562 | Financière Banque Nationale - Versement du capital et intérêts sur règlement d'emprunt A-002-2001 | 15 123,50 \$ |
| 10 | 7563 | Fadoq, club de Pierreville - Aide financière 2020 | 5 000,00 \$ |
| Sous-total des factures à payer | | | 88 412,12 \$ |

| | |
|-----------------------------------|----------------------|
| Total des factures du mois | 426 997,54 \$ |
|-----------------------------------|----------------------|

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19 h 37 et se termine à 19 h 38.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07. AVIS DE MOTION – Règlement no. 202-2020 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2020 – Présentation du premier projet de règlement

2020-01-004

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le conseiller *Michel Bélisle* qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera présenté pour adoption de *Règlement no.202-2020 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2020.*

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27-1)*, une copie du projet de règlement en titre est déposée et jointe en annexe au présent avis.

08. TAXES MUNICIPALES – Entente de paiement matricule no. 5908 61 1265

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande afin d'obtenir une entente de paiement pour un solde dû pour les années 2018 et 2019 par le propriétaire du matricule no. 5908 61 1265 ;

2020-01-005

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à faire une entente de paiement pour le matricule no. 5908 61 1265 pour le solde dû pour les années 2018 et 2019 afin d'éviter à son propriétaire de se retrouver dans le processus de vente pour taxes non payées à la MRC Nicolet-Yamaska.

09. TAXES MUNICIPALES – Entente de paiement matricule no. 5207 94 0047

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande afin d'obtenir une entente de paiement pour un solde dû pour les années 2018 et 2019 par le propriétaire du matricule no. 5207 94 0047 ;

2020-01-006

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à faire une entente de paiement pour le matricule no. 5207 94 0047 pour le solde dû pour les

années 2018 et 2019 afin d'éviter à son propriétaire de se retrouver dans le processus de vente pour taxes non payées à la MRC Nicolet-Yamaska.

10. AFFECTATION DE SURPLUS – Glissement de terrain – Emprunt à la réserve

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-291 qui réservait une somme de 1 200 000 \$ afin de procéder à la réparation des différents glissements de terrain sur le rang de l'Île ;

CONSIDÉRANT QU'au 31 décembre 2018, la municipalité possède des excédents de fonctionnement affectés de 494 663 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en attente d'une subvention pour des travaux exécutés dans le rang Ste-Anne ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en attente du 1er versement des taxes pour l'année 2020 ;

2020-01-007

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'emprunter à la réserve du glissement de terrain de 1 200 000 \$ les sommes nécessaires afin de payer les dépenses courantes de la municipalité.

11. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – Renouvellement de l'adhésion

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation de la directrice générale envers l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2020 ;

2020-01-008

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion de la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020, au coût de ± 852 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Abonnement et cotisation professionnelle » 02 130 00 494

12. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE – Autorisation de paiement de l'ingénieur pour une contre-expertise

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de l'Hôtel de Ville une expertise en matière de structure du bâtiment a été nécessaire pour la vérification des poutres de soutènement du hall d'entrée de l'Hôtel de Ville à la demande de la firme d'ingénierie EXP ;

2020-01-009

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, autoriser le paiement des honoraires des ingénieurs de la firme Fusion, d'une somme de ± 772 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Réfection toiture HV » 03 310 01 008

**13. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE –
Deuxième décompte – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville sont maintenant terminés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le deuxième décompte progressif de l'entrepreneur 2BR Construction en date du 5 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte Un à un architectes mandatée dans le dossier a recommandé le paiement dudit décompte ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux dénonciations de contrat, soit une dénonciation de 136 245,38 \$ de l'entreprise Chatel Inc, et une dénonciation de 34 492,50 \$ de l'entreprise GNR Corbus Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des quittances partielles concernant les deux dénonciations reçues ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-010

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du deuxième décompte progressif de ± 114 454,04 \$ (taxes en sus) à l'entreprise 2BR CONSTRUCTION ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Réfection toiture HV » 03 310 01 008*

**14. RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE –
troisième décompte – Autorisation de paiement**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville sont maintenant terminés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le troisième décompte progressif de l'entrepreneur 2BR Construction en date du 10 janvier 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'architecte Un à un architectes mandatée dans le dossier a recommandé le paiement dudit décompte ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-011

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du troisième décompte progressif de ± 33 303,08 \$ (taxes en sus) à l'entreprise 2BR CONSTRUCTION ;

QUE la Municipalité de Pierreville libérera le chèque lorsque celle-ci aura reçu une quittance concernant les dénonciations reçues.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Réfection toiture HV » 03 310 01 008*

**15. MODIFICATION DU SYSTÈME DE CLIMATISATION ET
DE CHAUFFAGE - Hôtel de Ville – Autorisation de paiement
de la firme d'ingénierie**

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-06-182* mandatait la firme EXP pour l'élaboration des plans et devis dans le cadre de la

modification du système de climatisation et de chauffage du bâtiment de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT QUE le consultant au dossier, monsieur Marc-André Harnois, a recommandé le paiement de la facture pour la surveillance des travaux à l'Hôtel de Ville ;

2020-01-012

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de deux factures de la firme EXP, soit une facture d'une somme de ± 900 \$ (taxes en sus) et une d'un montant de ± 150 \$ (taxes en sus)

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Réfection toiture HV » 03 310 01 008*

16. SERVICE DE GÉNIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Autorisation de paiement pour les honoraires de monsieur Marc-André Harnois, ingénieur de la FQM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu, en date du 30 novembre 2019, la facturation du service de génie de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour le mois de novembre 2019 pour les projets suivants :

| | |
|---|---------------------------------|
| <i>Mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées ND</i> | <i>205,90 \$ (taxes en sus)</i> |
| <i>Réhabilitation du rang Sainte-Anne</i> | <i>434,66 \$ (taxes en sus)</i> |
| <i>Réfection du toit de l'Hôtel de Ville et du centre communautaire</i> | <i>823,53 \$ (taxes en sus)</i> |

CONSIDÉRANT QUE la totalité des factures s'élève à ± 1 464,09 \$ (taxes en sus) ;

2020-01-013

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures du service de génie de la FQM d'une somme de ± 1 464,09 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :
« Station d'épuration ND » 03 310 00 009, « Ponceaux (RIRL) » 03 310 01 004, « Rénovation Hôtel de ville » 03 310 01 002, « Travaux rénovations centre communautaire » 03 310 00 014*

17. PHOTOCOPIEUR – Autorisation d'achat

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur de l'Hôtel de Ville commence à être moins efficace et date de 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit avoir un photocopieur fiable et performant vu la quantité d'impressions et de photocopies effectuées en cour d'exercice ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-014

Abrogée le

17 fév. 2020

Résolution no.

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat

2020-02-048

d'un nouveau photocopieur de marque Ricoh IM C6000 à l'entreprise Docuflex pour une somme de ± 10 295,95 \$ (taxes en sus) ;

QUE cette somme inclut un montant de 455 \$ (taxes en sus) pour l'option de fax, ainsi qu'un montant de 345,95 \$ (taxes en sus) pour le finisseur piqûre à cheval de 2 000 feuilles.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « mobilier de bureau » 03 310 00 001

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

18. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – Adoption du rapport d'activité annuel de 2019

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste de la MRC de Nicolet-Yamaska, monsieur Martin Houle, demande à la Municipalité de Pierreville de remplir le formulaire du rapport d'activité annuel de 2019 pour le schéma de couverture de risques incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste demande que le rapport d'activités soit adopté par une résolution du conseil de la Municipalité de Pierreville ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-015

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter et de déposer le rapport d'activité 2019 sur le schéma de couverture de risques incendie à la MRC de Nicolet-Yamaska.

SÉCURITÉ CIVILE

19. GLISSEMENT DE TERRAIN – Rang de l'Île – Reprise des travaux – Mandat d'un ingénieur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire que les travaux de stabilisation des glissements de terrain sur le rang de l'Île reprennent prochainement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit mandater un ingénieur pour la gestion de ces travaux ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-016

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'ingénieur de la FQM, monsieur Marc-André Harnois, afin de procéder à la gestion et à la supervision de la reprise et de la continuité des travaux de stabilisation des glissements de terrain du rang de l'Île au taux horaire de ± 91,50 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Glissement de terrain – rang de l'Île » 03 310 00 004

20. GLISSEMENT DE TERRAIN – Rang de l'Île – Reprise des travaux – Mandat d'un avocat

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire que les travaux de stabilisation des glissements de terrain reprennent rapidement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire trouver une entente avec les parties prenantes dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin d'être accompagnée dans son processus de négociation et de discussions avec les différents intervenants et doit avoir une opinion juridique sur le dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-017

Il est proposé la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Maître Pierre Soucy, de la firme Lambert Therrien avocats afin d'accompagner la municipalité dans le dossier des travaux de stabilisation des glissements de terrain au tarif horaire de ± 240 \$ (taxes en sus).

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :
« Glissement de terrain – rang de l'Île » 03 310 00 004*

21. GLISSEMENT DE TERRAIN – Rang de l'Île – Reprise des travaux – Autorisation de signature de l'entente

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2020-01-016* mandate monsieur Marc-André Harnois, ingénieur de la FQM, en tant que consultant au dossier concernant les travaux de stabilisation des glissements de terrain ;

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2020-01-017* mandate Me Pierre Soucy pour l'élaboration d'une entente entre les parties prenantes dans le ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-018

Il est proposé la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le maire, monsieur Éric Descheneaux et la directrice générale, madame Lyne Boisvert, à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous documents relatifs à la reprise des travaux de stabilisation des glissements de terrain sur le rang de l'Île.

VOIRIE MUNICIPALE

22. ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – Élaboration de plans et devis – Autorisation de paiement du décompte final

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-06-190* mandatait la firme Techni-Consultant à titre de collaborateur externe pour l'élaboration des plans et devis pour l'entretien des chemins d'hiver ;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres est terminé et que le contrat pour l'entretien des chemins d'hiver a été octroyé ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-019

Il est proposé le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture au montant de ± 445,00 \$ (taxes en sus) à l'entreprise TECHNI-CONSULTANT ;

QUE le montant total des décomptes pour ce projet est de ± 4 450 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Honoraires professionnel – Ing. » 02 330 00 411

23. PLAN D'INTERVENTION – Autorisation de paiement de notre collaborateur externe – Premier décompte

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-03-068* mandatait la firme Techni-Consultant en tant que collaborateur externe dans le projet de renouvellement du plan d'intervention des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est en cours de réalisation, la Municipalité doit payer pour l'avancement de celui-ci ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-020

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du premier décompte pour l'élaboration du plan d'intervention à la firme Techni-Consultant d'une somme de ± 1 335 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Plan d'intervention » 03 310 01 009

24. PLAN D'INTERVENTION - Réalisation des relevés topographiques – Autorisation de paiement du premier décompte

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-11-415* mandatait la firme TechniArp pour la réalisation des relevés topographiques sur le territoire de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le premier décompte en date du 5 décembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-021

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement du premier décompte pour la réalisation des relevés topographiques faits par la firme TechniArp pour une somme de ± 902,50 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Plan d'intervention » 03 310 01 009

25. PLAN D'INTERVENTION – Nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts sanitaires – Autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-11-414* mandatait la firme Inspecvision 3D inc. afin d'effectuer le nettoyage, l'inspection et le rapport pour les conduites d'égout sanitaires par caméra autotractée ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont maintenant exécutés, il faut payer la facture ;

EN CONSÉQUENCE,

2020-01-022

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement d'une somme de ± 10 356,13 \$ (taxes en sus) à la firme Inspevision 3D inc. pour les travaux en titre.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Plan d'intervention » 03 310 01 009

HYGIÈNE DU MILIEU

26. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Renouvellement de l'offre de service avec la Société de développement Odanak inc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renouveler l'offre de service pour la gestion de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François de la Société de développement Odanak Inc. pour l'année 2020 ;

2020-01-023

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le renouvellement de l'offre de service de comptabilité pour la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François de la Société de développement Odanak inc. pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour la somme de ± 12 000 \$;

QUE cette somme sera partagée au prorata du pourcentage des municipalités membres de la Régie.

27. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Approbation du budget 2020

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François (RGMR) a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2020-01-024

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2020 de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la somme de 2 819 037,70 \$, tel que présentées et adoptées lors de la séance de ladite Régie du 16 décembre 2019, représentant une quote-part de 222 192 \$ pour la Municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants : « Q-p — R.G.M.R. Bas St-F Mat. résiduelles » 02 451 10 951, « Q-p mat. Résiduelles – élimination » 02 451 20 951, « Q-p RGMR Bas St-François Mat. Recyclables » 02 452 10 951, « Q-p Mat. Recyclable tri & Condition » 02 452 20 951, « Q-p RGMR Bas-St-François mat. Organiques » 02 452 35 951 « Q-p Mat. Org. Traitement » 02 452 40 951

28. PROGRAMME DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE – Carte de qualification en traitement des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-04-114* autorisait l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier, à procéder au renouvellement de sa carte de qualification en traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE les examens de qualification ont eu lieu en mai 2019 et que monsieur Bardier n'a toujours pas reçu sa nouvelle carte de qualification ;

CONSIDÉRANT QUE selon le Centre administratif de la qualification professionnelle, cette carte a été envoyée en juin 2019 ;

2020-01-025
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une demande de duplicata de la carte de qualification en traitement des eaux usées de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier et d'autoriser le paiement des frais de 35 \$ reliés à ladite demande.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :
« Congrès & formation – Voirie » 02 320 00 454*

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

29. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE PIERREVILLE – Approbation du budget 2020

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Pierreville a déposé, en date du 19 décembre 2019, ses prévisions budgétaires pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du document déposé ;

2020-01-026
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2020 de l'Office municipal d'habitation au montant de 135 165 \$, représentant une quote-part de 10 % pour notre municipalité, soit un montant de 13 516 \$.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Participation O.M.H.P. » 02 520 00 970*

30. JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – Résolution d'appui

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et moins jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et moins jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

2020-01-027

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de déclarer que la Municipalité de Pierreville appuie les Journées de la persévérance scolaire 2020 par cette résolution ;

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 17 au 21 février 2020, nous nous engageons aussi à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire, à hisser le drapeau de la persévérance scolaire et à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité.

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

31. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 197-2019 modifiant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique (MSP) propose un nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain dans les dépôts meubles (ZPEGTDM) et qu'il est d'intérêt public d'apporter les modifications nécessaires ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a modifié son SADR afin d'intégrer ce nouveau cadre normatif ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification au SADR impose aux municipalités touchées, l'obligation d'intégrer ce cadre normatif ;

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la Municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pierreville applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

2020-01-028

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 197-2019 modifiant le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain du règlement de zonage numéro 160-2017 de la Municipalité de Pierreville.

32. DÉROGATION MINEURE – Dossier de la Coopérative de solidarité santé Shooner/Jauvin – Propriété sise au 10-A rue Georges

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de la Coopérative de solidarité santé Shooner/Jauvin concernant le projet d'agrandissement de son bâtiment, lequel aura une marge latérale réduite à 0,15 mètre vers l'avant et à 0,21 mètre dans la partie en diagonale du terrain ;

CONSIDÉRANT QUE selon la réglementation en vigueur, la marge à respecter est d'un mètre ;

CONSIDÉRANT la *Résolution no. 252-2019* adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur séance du 18 décembre 2019 qui fait

part de leur recommandation favorable afin de permettre une dérogation de 0,85 mètre vers la partie avant du bâtiment et de 0,79 mètre dans la partie en diagonale suivant les limites du lot pour le projet d'agrandissement de la Coopérative de santé solidarité Shooner-Jauvin ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur désire utiliser son lot au maximum en insérant le plus grand bâtiment possible, et ce, dans une portion de la municipalité où la densité est souhaitée ;

2020-01-029
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de la Coopérative de solidarité santé Shooner/Jauvin ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Martin Miron de la MRC de Nicolet-Yamaska.

33. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – Dossier de madame Isabelle Gill et monsieur Sylvain Allard – Propriété sise au 184, rang du Chenal-Tardif

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de madame Isabelle Gill et monsieur Sylvain Allard concernant la reconstruction d'un bâtiment principal, suite à un incendie, à quatre mètres de la marge arrière ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement de zonage no. 160-2017, la marge arrière à respecter dans la zone A-02 est de 8 mètres ;

CONSIDÉRANT la *Résolution no. 253-2019* adoptée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de leur séance du 18 décembre 2019 qui fait part de leur recommandation favorable afin de permettre une dérogation de 4 mètres en marge arrière pour la reconstruction du bâtiment principal à la suite d'un incendie ;

2020-01-030
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation FAVORABLE du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville dans la demande de dérogation mineure de madame Isabelle Gill et monsieur Sylvain Allard ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, monsieur Martin Miron de la MRC de Nicolet-Yamaska.

LOISIRS ET CULTURE

34. LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – Remboursement à L'Institut Kiuna

CONSIDÉRANT QUE l'Institut Kiuna a fait la location du gymnase du centre communautaire en septembre 2019 pour la saison complète, à raison d'une fois par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE cette location avait été payée en entier lors de la signature du contrat de location ;

CONSIDÉRANT QUE dû aux travaux de rénovation du gymnase, ainsi qu'à l'utilisation de celui-ci dans le cadre des dernières élections fédérales, l'Institut Kiuna a dû annuler ses activités ;

2020-01-031
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le remboursement d'une partie de la location du gymnase à l'Institut Kiuna à raison de quatre (4) soirées annulées, soit un total de 120 \$

35. LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – Crédit de location au Salon des artisans de Saint-Bonaventure

CONSIDÉRANT QUE les 16 et 17 novembre 2019, les Artisans de Saint-Bonaventure ont organisé un salon dans le gymnase du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE lors de ce salon, l'utilisation de la cuisine était nécessaire afin de permettre aux exposants de se nourrir et aux visiteurs de profiter d'un repas ;

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 des travaux de rénovation devait être commencée, la cuisine a été complètement démolie à la demande des élus, et ce, avant la tenue de l'évènement ;

CONSIDÉRANT QUE cette démolition a nuit à l'organisation de l'évènement, les organisateurs demandent donc une réduction sur le prix de location de la salle ;

2020-01-032
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un crédit de 100 \$ sur la location du gymnase du centre communautaire dans le cadre du Salon des artisans de Saint-Bonaventure.

36. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation de paiement des tables et des chaises

CONSIDÉRANT QUE les *Résolutions nos. 2019-10-379 et 2019-12-485* autorisaient l'achat de nouvelles tables et de nouvelles chaises pour le centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le matériel commandé, il faut maintenant procéder au paiement des factures ;

2020-01-033
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement des factures pour l'achat de nouvelles tables et de nouvelles chaises à l'entreprise Mégaburo pour une somme de ± 7 419,30 \$ (taxes en sus), soit un montant de ± 3 981,80 \$ (taxes en sus) pour les tables et un montant de ± 3 437,50 \$ (taxes en sus) pour les chaises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Mobilier de bureau » 03 310 00 001

37. CENTRE COMMUNAUTAIRE – Autorisation d’achat de chaises additionnelles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire ajouter de nouvelles chaises pour les locations de salles dans le centre communautaire ;

2020-01-034

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’achat de 50 nouvelles chaises de modèle Talia noires à l’entreprise Mégaburo pour la somme de ± 3 437,50 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Mobilier de bureau » 03 310 00 001

38. CENTRE COMMUNAUTAIRE - Ajout d’un système de climatisation – Autorisation du paiement de la firme d’ingénierie

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-06-182* mandatait la firme EXP pour l’élaboration des plans et devis dans le cadre de la modification du système de climatisation et de chauffage du bâtiment du centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le consultant au dossier, monsieur Marc-André Harnois, a recommandé le paiement de la facture pour la surveillance des travaux au centre communautaire ;

2020-01-035

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement de deux factures de la firme EXP, soit une facture d’une somme de ± 2 080 \$ (taxes en sus) et une d’un montant de ± 520 \$ (taxes en sus)

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « travaux rénovation – CTR communautaire » 03 310 00 014

39. BOUGIE BUS – Approbation des prévisions budgétaires 2020

CONSIDÉRANT la réception des prévisions budgétaires 2020 de l’organisme Bougie bus, de même que le tableau présentant le partage des contributions financières des municipalités participantes ;

2020-01-036

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers présents, d’approuver les prévisions budgétaires 2020 de Bougie bus inc. au montant de 391 541 \$, représentant une contribution de la municipalité de 7 358 \$.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Quote-part Bougie bus » 02 370 00 951

40. CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL – Nomination des gagnants et remise de prix

CONSIDÉRANT QUE le comité des Loisirs de Pierreville a organisé, pour les fêtes 2019, un concours de décorations de Noël dans la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les gagnants ont été désignés le 23 décembre dernier lors d'un tirage au sort fait par madame Josée Bussièrès, agente aux loisirs et à la vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remettre les prix aux gagnants ;

2020-01-037

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la remise des prix aux gagnants :

| | |
|-------------------------------|--------|
| <i>Monsieur Paul Shooner:</i> | 100 \$ |
| <i>Madame Germaine Lemay:</i> | 100 \$ |
| <i>Madame Denise Smith:</i> | 100 \$ |

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – Comité des Loisirs » 02 701 92 990*

41. JOURNÉE DE LA PÊCHE – Désignation de la personne responsable

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de la jeunesse désire organisé une fois de plus l'activité de la Fête de la Pêche chapeauté par le programme Pêche en herbe et que cette fête a pour objectif de promouvoir la pêche partout au Québec, en tenant trois journées de pêche consécutives permettant de taquiner le poisson sans détenir un permis ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Pêche en herbe est un programme d'aide matérielle ou financière destiné aux activités d'initiation à la pêche sportive chez les jeunes de 9 à 12 ans résidants dans la province du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de donner aux jeunes les outils nécessaires pour qu'ils puissent retourner à la pêche dès le lendemain de l'activité, soit une initiation à la pêche (éthique et techniques), un ensemble de pêche pour débutant remis gratuitement à chacun ainsi qu'un certificat Pêche en herbe faisant office de permis de pêche jusqu'à ce que le jeune atteigne l'âge de 18 ans ;

2020-01-038

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'agente aux loisirs et à la vie communautaire, madame Josée Bussièrès à signer pour et au nom de la Municipalité de Pierreville tous les documents pour la tenue d'une activité de la Fête de la pêche chapeauté par le programme Pêche en herbe et à agir au nom de la Municipalité pour ce projet.

QUE la date de l'évènement est à déterminer.

42. RÈGLEMENT NO. 164-2017 – Vignettes de stationnement de la rampe de mise à l'eau – Modification de la grille tarifaire

CONSIDÉRANT QUE la *Résolution no. 2019-05-150* a été adoptée afin de modifier la grille de tarif pour les vignettes de stationnement des utilisateurs des rampes de mise à l'eau sur notre territoire ;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement 164-2017, il est stipulé que la grille tarifaire doit être déterminée par voie de résolution du présent conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle grille tarifaire est la suivante :

Vignette annuelle pour les résidents : 0 \$

Vignette annuelle pour les non-résidents : 120 \$

Vignette journalière : 25 \$

2020-01-039

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la nouvelle grille tarifaire du Règlement no. 164-2017 concernant les stationnements des utilisateurs des rampes de mise à l'eau, tel que mentionné précédemment.

43. TOURNOI DE SNOOT – Demande d'autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de madame Stéphanie Gamelin et monsieur Gaétan Desmarais, organisateurs du tournoi de snoot, qui se tiendra du 31 janvier au 2 février 2020, afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser le chalet des loisirs, ainsi que la patinoire du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE sur place, il y aura un bar et un casse-croûte ;

CONSIDÉRANT QUE les profits seront remis au comité des loisirs de la Municipalité ;

2020-01-040

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'utilisation des installations de la Municipalité de Pierreville, soit le chalet du terrain des Loisirs et la patinoire du secteur Notre-Dame afin d'y établir un casse-croûte et un bar pour la tenue du tournoi de snoot du secteur Notre-Dame ;

D'AUTORISER les organisateurs de l'évènement à effectuer la vente de boissons alcoolisées sur le terrain appartenant à la Municipalité mentionné précédemment ;

QUE le prêt est conditionnel à ce que les organisateurs de l'évènement aient tous les permis requis en leur possession lors de l'évènement ;

QUE notre employé de patinoire sera disponible pour cette activité.

44. ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DES VILLAGES – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande de commandite faite par l'Association de hockey mineur des Villages (AHMV), dans le cadre de l'activité « *Le rendez-vous des champions* » qui se tiendra le 21 mars 2020 au centre récréatif de Saint-David ;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution servira à récompenser les jeunes sportifs et sportives de nos municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE cette saison, il y a sept (7) joueurs de l'association qui proviennent de notre municipalité ;

2020-01-041

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé de 100 \$ à titre de contribution financière à l'Association de hockey mineur des Villages ;

QUE madame Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur Jimmy Descôteaux agiront à titre de représentants de la Municipalité pour la remise des médailles ;

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Subvention – Diverses organismes » 02 701 90 990*

45. AFFAIRES DIVERSES

Aucun élément n'ayant été ajouté, nous poursuivons l'assemblée.

46. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **5 POINTS CANNABIS** – Lettre attestant l'accréditation pour la culture standard de cannabis ;
2. **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC SAINT-PIERRE** – Lettre de remerciement pour l'aide financière octroyée ;
3. **MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** – Lettre du ministre concernant le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelle pour l'année 2019 ;
4. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2020 - Rapport mensuel du traitement de la récupération du mois de décembre 2019 – Rapports mensuels du compostage du mois de novembre 2019 – Rapports mensuels du traitement des déchets du mois de novembre 2019 - Procès-verbal de la séance du 25 novembre 2019 ;
5. **RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbaux des séances ordinaires des mois de août, septembre et octobre – Procès-verbal de la séance extraordinaire du mois d'août

47. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud et monsieur Michel Bélisle ainsi que monsieur le promoteur, Steeve Desmarais font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

48. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20 h 31 et se termine à 21 h 10.

Ces différents sujets ont été abordés lors de la période de questions :

Bilan des mesures d'urgence du 1^{er} novembre

Plan d'intervention

Amoncellement de neige et de glace sur la route 226

Bilan du comité des Loisirs

Afficheur de vitesse

Marc-André Harnois

Emprunt dans la réserve du glissement de terrain

49. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-01-042

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit
levée à 21 h 10.

Steve Desmarais
Promaire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière